

# MALAISIE



## | Faits marquants |

- En 2010, le HCR a enregistré près de 26 000 personnes en Malaisie, dont environ 9 500 par le biais d'un programme novateur d'enregistrement mobile. L'Organisation a procédé à la détermination du statut de plus de 23 200 demandeurs d'asile. Le nombre total de personnes relevant de sa compétence dans le pays était de plus de 80 600 réfugiés et d'environ 11 130 demandeurs d'asile.
- Le HCR a effectué environ 350 visites dans des centres de détention, ce qui a conduit à l'enregistrement de près de 1 800 demandeurs d'asile et à la libération de plus de 3 800 individus.
- Les centres de soins de santé primaire soutenus par le HCR ont aidé de nombreux réfugiés qui n'ont pas normalement accès aux établissements publics. Grâce à la création d'un second centre de santé ouvert en cours d'année, plus de 24 700 consultations ont pu être assurées, soit une augmentation de 30 pour cent par rapport à l'année précédente.
- Le Fonds de protection sociale du HCR a soutenu plus de 120 projets mis sur pied par les communautés de réfugiés. On estime à 20 000 le nombre de personnes qui ont bénéficié d'écoles, de centres communautaires, d'installations de loisirs, de garderies, de facilités de crédit et d'abris par le biais de ce programme.
- Plus de 12 600 demandes de réinstallation ont été déposées.

## | Environnement opérationnel |

La Malaisie a continué d'offrir un environnement peu propice à la protection des réfugiés et des demandeurs d'asile. Le pays n'est pas signataire de la Convention de 1951 sur les réfugiés ni du Protocole de 1967 et ne dispose pas actuellement de cadre législatif ou administratif pour prendre en charge les réfugiés. Avec une population immigrée de quelque 4 millions d'individus, dont on estime que la moitié sont sans papiers, le Gouvernement malaisien applique une politique draconienne pour dissuader les migrations clandestines. Les réfugiés et les demandeurs d'asile ne se distinguant pas des clandestins au regard de la législation malaisienne, ils sont susceptibles de subir les mêmes peines, à savoir d'être arrêtés, placés en détention et expulsés du pays.

En l'absence de dispositions juridiques et administratives relatives aux réfugiés, le HCR se charge de toutes les activités liées à l'accueil, à l'enregistrement, à la délivrance de papiers et à la détermination du statut de l'une des plus fortes populations urbaines de demandeurs d'asile et de réfugiés au monde. Cette population a continué à croître en 2010, suite à une vaste campagne d'enregistrement des nouveaux arrivants et des demandeurs d'asile sans papiers qui résidaient dans le pays depuis des années. La grande majorité des réfugiés et des demandeurs d'asile arrivés en Malaisie en 2010 étaient originaires du Myanmar et appartenaient à des minorités ethniques. Les réfugiés n'ayant pas accès à des moyens de subsistance ni au système éducatif, le HCR a

coopéré avec des ONG pour soutenir des programmes de santé, d'éducation et d'autonomisation des communautés.

La Malaisie abrite également des apatrides ainsi que d'autres personnes relevant de la compétence du HCR. La péninsule malaise abrite environ 40 000 Tamouls apatrides originaires d'Inde, tandis que la province de Sabah accueille quelque 80 000 musulmans philippins dont le Gouvernement malaisien assure la protection. Parmi les réfugiés philippins, on estime à 10 000 le nombre d'enfants sans papiers menacés d'apatridie.

## | Réalisations et impact |

### ● Objectifs et cibles prioritaires

En 2010, le HCR avait pour objectif de veiller à ce que les demandeurs d'asile et les réfugiés soient protégés contre le refoulement, les détentions abusives et toutes les formes de violence et de mauvais traitements, y compris la violence sexuelle et sexiste. L'une de ses priorités était de garantir aux personnes relevant de sa compétence l'accès à des procédures efficaces et équitables en matière d'enregistrement et de détermination du statut de réfugié, ainsi que d'encourager l'élaboration d'un cadre législatif et administratif définissant un ensemble de droits fondamentaux pour les demandeurs d'asile et les réfugiés.

Par ailleurs, le HCR s'est employé à renforcer, au sein de la société civile malaisienne, le réseau d'intervenants aptes à réclamer et à garantir des normes de traitement améliorées pour les réfugiés et les demandeurs d'asile, et en particulier pour les plus vulnérables d'entre eux, tels que les femmes et les enfants. L'Organisation a également prévu d'élaborer et de mettre en œuvre une stratégie globale pour la recherche de solutions durables au sort de toutes les personnes relevant de sa compétence en Malaisie, ainsi que de mobiliser le Gouvernement et la société civile pour lutter contre le problème de l'apatridie.

## Personnes relevant de la compétence du HCR

Type de population	Origine	Total	Nb pers. assistées par le HCR	% femmes	% < 18 ans
<b>Réfugiés</b>	Myanmar	76 100	76 100	30	21
	Sri Lanka	2 300	2 300	23	13
	Somalie	800	800	48	35
	Pays divers	1 400	1 400	30	21
<b>Apparentés réfugiés</b>	Indonésie	800	800	100	-
	Pays divers	60	60	100	1
<b>Demandeurs d'asile</b>	Myanmar	8 600	8 600	24	10
	Sri Lanka	1 700	1 700	21	8
	Somalie	200	200	44	22
	Iraq	190	190	40	36
	Rép. islamique d'Iran	120	120	33	19
	Thaïlande	100	100	41	33
	Pays divers	470	470	25	11
<b>Apatrides<sup>1</sup></b>	Tamouls en Malaisie	40 000	-	-	-
<b>Autres pers. relevant de la compétence du HCR</b>	Musulmans philippins	80 000	-	-	-
<b>Total</b>		<b>212 840</b>	<b>92 840</b>		

<sup>1</sup> Ce chiffre est une estimation du nombre d'apatrides, notamment des membres de la communauté indienne (Tamouls) incapables de prouver leur nationalité, auxquels s'ajoute un individu originaire de République tchèque. Estimation fondée sur les indications des ONG et des médias, dont certains citent des sources officielles.

## Environnement de protection favorable

- Le HCR a conservé des relations positives avec le Gouvernement malaisien en 2010 et a continué à constater des améliorations progressives dans le traitement des personnes relevant de sa compétence. La diminution du nombre des expulsions observée en 2009 s'est poursuivie tout au long de l'année 2010. Le HCR a également noté des améliorations dans des domaines cruciaux tels que l'accès aux détenus, et a pu intervenir avec succès pour réclamer la libération des demandeurs d'asile et des réfugiés placés en détention.
- Par ailleurs, le HCR a plaidé en faveur de la lutte contre l'apatridie et a renforcé les capacités de deux ONG nationales œuvrant dans ce domaine. Les efforts entrepris pour collecter des données sur l'apatridie ont contribué à une meilleure connaissance de l'ampleur et de la nature de ce phénomène en Malaisie.

## Procédures de protection équitables

- Le HCR a enregistré environ 26 000 personnes au cours de l'année 2010. Le renforcement des opérations d'enregistrement mobiles a permis de délivrer des documents d'identité à un plus grand nombre de personnes relevant de sa compétence et de réduire ainsi les risques d'arrestation. La détermination du statut de réfugié est également demeurée l'une des principales activités du HCR, qui s'est prononcé sur quelque 23 200 dossiers durant l'année.

## Protection contre la violence et l'exploitation

- Grâce à l'amélioration de ses relations de travail avec les autorités, le HCR a obtenu une réduction du pourcentage d'arrestations parmi les demandeurs d'asile et les réfugiés, ainsi qu'une hausse de la proportion de libérations. Environ 3 800 personnes relevant de la compétence du HCR ont été libérées grâce à ses interventions, tandis que



Des adolescentes afghanes se produisent lors des festivités organisées à l'occasion de la Journée mondiale du réfugié à Kuala Lumpur.

plus de 1 000 autres étaient relâchées suite à des vérifications d'identité effectuées par les agents des forces de l'ordre auprès de la permanence téléphonique du HCR pour les questions de protection.

- La protection de l'enfance est demeurée prioritaire tout au long de l'année. Le HCR a entrepris plus de 800 évaluations de l'intérêt supérieur de l'enfant pour des mineurs séparés et non accompagnés et des enfants exposés à des mauvais traitements, tout en intensifiant ses efforts pour leur offrir un suivi et des soins.
- Les programmes de lutte contre la violence sexuelle et sexiste ont été renforcés grâce à une mobilisation communautaire. Des séances de formation ont été dispensées à plus de 90 chefs de communauté, dont une trentaine de femmes réfugiées, pour atteindre une population d'environ 12 000 personnes relevant de la compétence du HCR. Toutes les victimes connues de violences sexuelles et sexistes ont bénéficié d'une assistance médicale, d'un accompagnement psychosocial et d'un abri.

### Besoins et services essentiels

- La mise en place de formations et d'un système de rémunération des enseignants formés a permis d'améliorer de façon significative l'accès à l'éducation et la qualité de l'enseignement. Cela a entraîné une nette progression de la participation aux programmes éducatifs, puisque près de 5 000 enfants – soit deux fois plus qu'en 2007 – ont suivi un enseignement préscolaire et primaire.
- L'accès à des soins de santé abordables est demeuré une priorité. Les centres de soins de santé primaires soutenus par le HCR ont comblé une immense lacune pour de nombreux réfugiés installés dans la vallée du Klang. L'ouverture d'un second centre au cours de l'année 2010 a

permis d'assurer plus de 24 700 consultations au total, soit une augmentation de 30 pour cent par rapport à 2009. L'Association de planification familiale a dispensé des soins de santé génésique à plus de 2 300 hommes et femmes dans ses trois centres, ainsi qu'à 9 500 personnes supplémentaires grâce à ses services de proximité.

- Les agents de santé communautaires sont allés à la rencontre de quelque 60 000 personnes relevant de la compétence du HCR, afin de leur dispenser une éducation sanitaire et des informations sur l'accès aux soins. Au cours de l'année, plus de 570 visites à domicile ont été effectuées auprès de 330 personnes vivant avec le VIH, tandis qu'environ 1 700 individus ayant des besoins spécifiques bénéficiaient d'une assistance financière à court terme.

### Autogestion et participation communautaires

- En 2010, le HCR a nettement renforcé l'appui offert aux communautés de réfugiés par le biais de versements directs du Fonds de protection sociale. Ce Fonds a versé de petites subventions à plus de 120 projets mis sur pied par les communautés de réfugiés dans le domaine de la formation professionnelle, de la génération de revenus, du développement communautaire et des services. Nombre de ces projets mettent en place des services sociaux tels que des centres communautaires, des salles de sport et de loisirs, des facilités de crédit, des garderies, des écoles, des abris et une assistance technologique.
- Le nombre de bénéficiaires de ce Fonds est estimé à environ 20 000, dont plus de 160 femmes ayant pris part à un nouveau programme destiné à développer le travail artisanal à domicile et les micro-entreprises pour accroître les moyens de subsistance. Plus de 1 300 réfugiés ont suivi des cours d'anglais, de boulangerie, de

fabrication d'objets en perles, d'informatique et de tutorat organisés par le HCR.

## Solutions durables

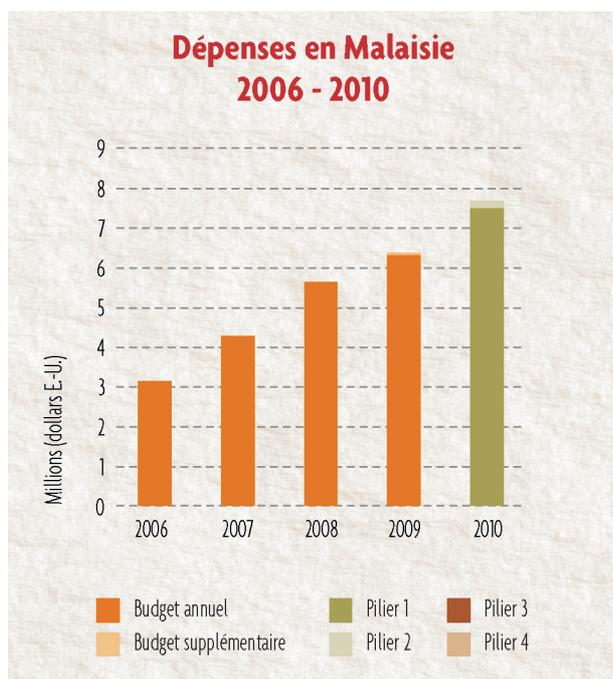
- La réinstallation dans des pays tiers est demeurée la seule solution viable pour de nombreux réfugiés installés en Malaisie. En 2010, le HCR a déposé plus de 12 600 demandes de réinstallation individuelles.

## Relations extérieures

- Les relations avec les médias ont été renforcées, afin d'encourager une présentation positive des questions liées aux réfugiés. Une soixantaine de séances d'information, d'interviews et d'interventions ont été réalisés dans ce but. Grâce à cet engagement permanent, le HCR s'est imposé auprès des médias comme une source d'information fiable et un partenaire de confiance pour l'élaboration d'articles sur les réfugiés. Les événements destinés à sensibiliser le public ont été centrés autour de la Journée mondiale du réfugié, avec notamment une manifestation de deux jours à la gare centrale de Kuala Lumpur qui a attiré des milliers de visiteurs. Des informations sur les réfugiés ont également été largement diffusées par le biais d'Internet et des réseaux sociaux.

## Contraintes

En dépit de certaines évolutions positives observées en 2010, le Gouvernement hésite toujours à mettre en place des politiques aptes à offrir une protection plus homogène aux personnes relevant de la compétence du HCR. L'absence de cadre législatif et administratif pour assurer la protection des réfugiés demeure la principale difficulté. L'État ne s'étant pas doté des mécanismes nécessaires pour accueillir et enregistrer les demandeurs d'asile, leur délivrer des documents d'identité et déterminer leur statut, le HCR devra continuer à se charger de ces tâches pour l'une des plus fortes populations de réfugiés urbains au monde.



## Informations financières

En dépit d'une modeste hausse du budget et des dépenses survenue au cours des dernières années, l'augmentation significative du nombre de personnes relevant de la compétence du HCR a engendré un décalage entre les besoins de cette population et les ressources disponibles pour y répondre. Par conséquent, au moins 15 000 demandeurs d'asile n'ont pas été enregistrés. De surcroît, le nombre de dossiers en souffrance est demeuré supérieur à 11 000 pour la détermination du statut de réfugié, et à 1 000 pour l'évaluation de l'intérêt supérieur des enfants non accompagnés. Enfin, plus de 5 000 personnes sont restées en attente d'une réinstallation.

La pénurie de ressources a également empêché l'extension des services de santé au-delà des deux centres existants, qui prennent en charge 16 000 des 90 000 personnes relevant de la compétence du HCR. Sur plus de 2 000 personnes ayant besoin d'une intervention chirurgicale, seuls quelque 800 réfugiés ont été traités en priorité. Alors que le nombre total d'enfants d'âge scolaire était supérieur à 13 000, le Haut Commissariat n'a pu aider les ONG partenaires à dispenser un enseignement qu'à un millier de jeunes réfugiés. De plus, le HCR n'a pu apporter un appui suffisant aux écoles gérées par les communautés de réfugiés, ainsi qu'au programme visant à répondre aux besoins éducatifs et psychosociaux de plus de 5 000 enfants âgés de 13 à 17 ans.

Enfin, moins de 500 personnes ont pu bénéficier d'un microcrédit et d'une formation professionnelle, sur les dizaines de milliers qui en avaient besoin.

## Organisation et mise en œuvre

En 2010, le HCR employait un total de 135 personnes en Malaisie : 11 fonctionnaires internationaux, 45 collaborateurs nationaux, un JEA, 5 VNU internationaux et 73 agents déployés par le BSP/ONU. Cet effectif considérable s'est avéré nécessaire pour mener à bien les opérations d'enregistrement et de détermination du statut de réfugié, effectuer un suivi en matière de protection, assurer une assistance pour répondre aux besoins essentiels et rechercher des solutions durables.

## Présence du HCR en 2010

□ Nombre de bureaux	<b>1</b>
□ Effectifs totaux	<b>135</b>
Internationaux	11
Nationaux	45
JEA	1
VNU	5
Autres	73

## Collaboration avec les partenaires

L'amélioration des relations de travail avec le Gouvernement a permis au HCR d'obtenir des avancées significatives pour les personnes relevant de sa compétence. En effet, l'un des éléments clés de la stratégie du Haut Commissariat dans le pays a consisté à étendre la coopération avec un éventail d'acteurs, parmi lesquels les pouvoirs publics, la société civile,

les ONG et les institutions des Nations Unies. L'Organisation s'est efforcée d'impliquer les ONG dans l'expansion des programmes d'assistance, afin de couvrir toutes les populations relevant de sa compétence. Elle a également amélioré la coordination avec les ONG en les impliquant dans ses processus de planification, en particulier dans le domaine de l'éducation et de la santé.

## Évaluation générale

Le HCR a continué à coopérer avec le Gouvernement malaisien de façon positive et constructive, profitant des opportunités d'élargissement de l'espace humanitaire offert aux réfugiés en suggérant des solutions humaines, pratiques et novatrices qui respectent en même temps les intérêts politiques et sociaux du pays. Bien qu'aucune nouvelle politique n'ait été adoptée en 2010, le HCR et le Gouvernement ont discuté de façon constructive, dans le cadre de la gestion des migrations, de la possibilité d'autoriser les réfugiés à séjourner et à travailler en Malaisie.

Compte tenu du nombre considérable de demandeurs d'asile et de réfugiés urbains présents dans le pays, les efforts déployés ces dernières années par le HCR dans le domaine de l'enregistrement, de la détermination du statut de réfugié et des services ont nettement amélioré l'environnement de protection, et notamment l'accès aux services essentiels. Ces avancées sont le fruit de ses relations positives avec les organismes gouvernementaux, ainsi que des efforts des ONG, de la société civile et des communautés de réfugiés.

Partenaires
<b>Partenaires d'exécution</b>
ONG : Harvest Centre Berhad, Humana, Kumpulan ACTS Sdn Bhd, Malaysian Care, Partnership in Enterprise, Taiwan Buddhist Tzu-Chi Foundation, TECH Outreach, Wadah/Future Global Network
<b>Partenaires opérationnels</b>
ONG : Federation of Reproductive Health Associations, Health Equity Initiative, Mercy Malaysia, Soroptimist International Johor Bahru, Womens' Aid Organisation
Autres: FNUAP, OMS, UNICEF

## Budget, revenus et dépenses en Malaisie | dollars E.-U.

	PILIER 1 Programme pour les réfugiés	PILIER 2 Programme pour les apatrides	Total
<b>BUDGET FINAL</b>	<b>14 151 108</b>	<b>188 851</b>	<b>14 339 959</b>
Revenus issus des contributions <sup>1</sup>	949 482	0	949 482
Autres fonds disponibles	6 540 113	186 749	6 726 861
<b>TOTAL DES FONDS DISPONIBLES</b>	<b>7 489 594</b>	<b>186 749</b>	<b>7 676 343</b>
<b>VENTILATION DES DÉPENSES</b>			
<i>Environnement de protection favorable</i>			
Instruments régionaux et internationaux	34 372	0	34 372
Cadre juridique national	34 372	0	34 372
Politiques de migrations nationales et régionales	34 372	0	34 372
Prévention de l'apatridie	10 082	171 146	181 229
Attitudes du public à l'égard des personnes prises en charge	34 372	0	34 372
Non-refoulement	34 372	0	34 372
<b>Sous-total</b>	<b>181 941</b>	<b>171 146</b>	<b>353 087</b>
<i>Procédures de protection équitables</i>			
Enregistrement et établissement de profils	406 900	0	406 900
Détermination de statut juste et efficace	864 352	0	864 352
Documents individuels	28 826	0	28 826
Documents d'état civil	28 826	0	28 826
<b>Sous-total</b>	<b>1 328 904</b>	<b>0</b>	<b>1 328 904</b>

	PILIER 1 Programme pour les réfugiés	PILIER 2 Programme pour les apatrides	Total
<i>Protection contre la violence et l'exploitation</i>			
Impact sur les communautés hôtes	23 320	0	23 320
Système de gestion de la sécurité communautaire	23 320	0	23 320
Violences fondées sur l'appartenance sexuelle	32 432	0	32 432
Protection des enfants	87 211	0	87 211
Liberté de mouvement	23 320	0	23 320
Détention non arbitraire	235 388	0	235 388
Accès aux solutions juridiques	38 819	0	38 819
<b>Sous-total</b>	<b>463 811</b>	<b>0</b>	<b>463 811</b>
<i>Besoins élémentaires et services essentiels</i>			
Soins de santé primaire	409 832	0	409 832
VIH et sida	270 485	0	270 485
Éducation	361 053	0	361 053
Services destinés aux groupes ayant des besoins spécifiques	488 632	0	488 632
<b>Sous-total</b>	<b>1 530 002</b>	<b>0</b>	<b>1 530 002</b>
<i>Autogestion et participation communautaires</i>			
Évaluation participative et mobilisation communautaire	57 042	0	57 042
Autogestion de la communauté et représentation équitable	157 237	0	157 237
Autosuffisance et moyens d'existence	502 945	0	502 945
<b>Sous-total</b>	<b>717 225</b>	<b>0</b>	<b>717 225</b>
<i>Solutions durables</i>			
Stratégie de solutions durables	246 957	0	246 957
Réinstallation	667 083	0	667 083
Appui à l'intégration sur place	291 785	0	291 785
<b>Sous-total</b>	<b>1 205 824</b>	<b>0</b>	<b>1 205 824</b>
<i>Relations extérieures</i>			
Relations avec les donateurs	19 205	0	19 205
Partenariats	115 033	0	115 033
Information	28 239	0	28 239
<b>Sous-total</b>	<b>162 477</b>	<b>0</b>	<b>162 477</b>
<i>Logistique et appui aux opérations</i>			
Gestion de programme, coordination et appui	683 525	15 602	699 127
<b>Sous-total</b>	<b>683 525</b>	<b>15 602</b>	<b>699 127</b>
Versements aux partenaires d'exécution	671 544	0	671 544
Autres objectifs	544 342	0	544 342
<b>Total</b>	<b>7 489 594</b>	<b>186 749</b>	<b>7 676 343</b>

<sup>1</sup> Les revenus issus des contributions incluent des coûts d'appui indirects prélevés sur les contributions pour les piliers 3 et 4, les budgets supplémentaires et la réserve pour les "Activités nouvelles ou additionnelles - liées au Mandat". Les contributions affectées à tous les piliers sont incluses dans le Pilier 1.